LE BILAN DE COMPETENCES

❒ Besoin de faire le point sur votre situation professionnelle ?

Vous souhaitez faire le point sur votre projet professionnel ?

Le bilan de compétences vous permet de mieux vous connaître , de faire le point sur ce que vous souhaitez faire, sur vos objectifs, votre situation, votre évolution professionnelle.

❒ Le bilan de compétences, qu'est-ce que c'est ?

Vous allez être accompagné pendant votre démarche personnelle pour réaliser votre bilan de compétences qui dure en moyenne 18 heures souvent à raison d'un rendez-vous par semaine.

Comment se passe concrètement un bilan ?

-**l'accueil** : vous êtes accueilli dans l'un des centres inter institutionnels de bilan de compétence (CIBC) conventionnés par la Région Rhône-Alpes, qui travaillent avec d'autres partenaires. Une personne vous reçoit en **entretien individuel** et vous aide à faire le point sur votre projet professionnel. Il vous informe également sur les conditions de déroulement du bilan et la méthodologie. Une convention de bilan est alors signée si vous souhaitez vous engager dans cette démarche.

-**l'investigation** : le cœur du bilan repose sur une série d'entretiens individuels et collectifs ainsi que sur **des tests**.
💣Attention : ces questionnaires ne sont pas du tout des tests de compétences ni de culture mais permettent de repérer ou de faire émerger vos intérêts, vos valeurs, vos motivations, vos potentiels puis de les confronter à la réalité du marché du travail (par des recherches documentaires, des rencontres avec des professionnels). Cette étape vous permet de construire, confirmer ou réajuster votre projet professionnel.

-**la synthèse** : suite à quelques entretiens individuels, un **document écrit** vous est remis. Il récapitule l'ensemble de vos résultats, synthétise les ressources que vous pouvez mobiliser et indique les éléments à prendre en compte pour mener à bien votre projet professionnel.

❒ Qui peut effectuer un bilan de compétences ?

La Région Rhône-Alpes finance les bilans de compétences des jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés d'insertion. Aucune condition de niveau de qualification ou de diplôme n'est exigée. Si vous êtes intéressé, rapprochez-vous de votre mission locale qui vous accueillera et vous indiquera les démarches à suivre.

Néanmoins, ces bilans sont ouverts :

-*aux demandeurs d'emploi sur leur propre initiative* (directement auprès d'un centre de bilan) ou sur prescription de leur agence locale pour l'emploi.

-*aux demandeurs d'emplois cadres* : après prescription de l'APEC ou l'ANPE cadres, qui ont leur propre liste de prestataires de bilans

-*aux salariés dans le cadre d'un congé bilan de compétences*(à leur initiative et après accord de l'employeur) ou du plan de formation de l'entreprise (à l'initiative de l'employeur). Les prestataires sont agréés chaque année par les OPACIF (organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation).